

OPTIMA 300

Liquide de rinçage de la vaisselle en machine

010315

AVANTAGES

- **EFFICACITÉ D'ACTION** : OPTIMA 300 est un liquide de rinçage et de séchage de la vaisselle en machine professionnel spécial eau dure ou très calcaire. Il prévient les dépôts laissés par l'eau et rend la vaisselle étincelante.
- **PRATICITÉ** : Il facilite le rinçage, réduit le temps de séchage et élimine donc l'essuyage.
- **ECONOMIQUE** : le système de dosage et de distribution automatique assure une consommation régulière du produit sans gaspillage.
- **RESPECT DE L'UTILISATEUR ET DE L'ENVIRONNEMENT** : Ce produit est sans phosphates, sans ETDA et NTA, sans alkylphénols, sans COV, sans CMR, sans substances sensibilisantes et sans parfum. Ce produit est facilement biodégradable.
Sa formule fortement concentrée favorise l'utilisation réduite des ressources et une diminution de la quantité de déchets provenant de l'emballage.



Réf. 010315 Colis de 2 bidons de 5 L

APPLICATION

Collectivités, industries, restauration...

COMPOSITION

15 % ou plus, mais moins de 30 % : agents de surface non ioniques.
Moins de 5 % : agents de surface anioniques.

CARACTÉRISTIQUES

Aspect : liquide transparent jaune
Odeur : caractéristique
pH pur : 1,9 – 2,4
Densité (25°C) : 1,04 – 1,05
Viscosité (25°C) : < 25 cps
Stabilité : stable dans des conditions normales d'entreposage (maximum : 40 °C)

PRÉCAUTIONS

Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Conserver hors de la portée des enfants. Produit réservé à un usage exclusivement professionnel.

MODE D'EMPLOI

OPTIMA 300 est distribué automatiquement dans la machine à laver la vaisselle. Différents facteurs peuvent influencer la concentration d'usage. Pour une utilisation adéquate, communiquer avec votre commercial.

Lorsqu'utilisé dans les établissements alimentaires : Éviter la contamination des aliments lors de l'application et de l'entreposage du produit. Toutes surfaces sujettes au contact direct avec la nourriture doivent être bien rincées à l'eau potable après l'usage de ce produit.

LÉGISLATION

Conforme à la législation relative aux produits de nettoyage du matériel pouvant entrer en contact avec les denrées alimentaire (Arrêté du 8 septembre 1999) et textes ultérieurs,